

**2001**

**La plate-forme du Sommet des peuples :  
Le partenariat pour la globalisation à visage humain**



Dans ce relativement long et indigeste document (70 pages) comportant des centaines de demandes implicites et explicites et rédigé dans une langue de bois administrative et diplomatique, il est possible de dégager ou synthétiser certaines revendications qui paraissent les plus importantes. Dans l'ordre des têtes de chapitre du document :

1. Droits humains
  - 1.1. Signer et ratifier les déclarations et conventions des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail (OIT)
  - 1.2. « Clause démocratique » dans les ententes commerciales...
  - 1.3. Mettre sur pied un appareil international des droits humains
  
2. Environnement
  - 2.1. Prépondérance des accords environnementaux sur ceux commerciaux
  - 2.2. « *Internalisation graduelle des coûts environnementaux et sociaux découlant de la production non durable* »
  - 2.3. Reconnaissance d'une dette écologique par les pays riches
  - 2.4. Principe de précaution
  
3. Travail
  - 3.1. Un mécanisme de décision sérieux pour appliquer les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses relevant de l'OIT
  - 3.2. Recyclage de la main d'œuvre excédentaire de sorte « *à ce que les 'perdants' [de la concurrence accrue] soient indemnisés.* »
  - 3.3. Fonds de développement structurel semblable à celui de l'UE pour les pays moins riches
  - 3.4. Mécanismes prévoyant l'élévation des normes de travail et la bonification des programmes sociaux « *avec la pleine participation non seulement des instances gouvernementales, mais également celle des organisations syndicales et patronales.* »
  
4. Immigration
  - 4.1. Lois nationales plus compatissantes
  - 4.2. Même droits que les natifs
  - 4.3. Programme de développement pour les régions d'émigration

## 5. État-nation

- 5.1. « *[M]ettre sur pied des mécanismes de consultation permanents en matière de politiques intérieures et internationales. »*
- 5.2. « *[P]lanifier une stratégie économique fondée sur le consensus... »*
- 5.3. « *L'État a le mandat incontournable de créer les conditions qui favorisent la concurrence entre les entreprises du pays, tant sur le marché international que sur le marché national. »*
- 5.4. Accès à l'éducation et à la santé non lié à la capacité de payer
- 5.5. Un système d'éducation équilibré entre « *les besoins du marché et l'optique humaniste... »*
- 5.6. Priorité à l'alphabétisation et à l'éducation primaire et « *améliorer l'accès à l'éducation secondaire et post-secondaire... »*
- 5.7. Régimes de pensions publics qui seront des « *caisses d'épargne »*.
- 5.8. Respect de la souveraineté des provinces, états, etc.
- 5.9. Réglementation simple de la finance, de l'exploitation des ressources naturelles...
- 5.10. Droit de monopoles des entreprises publics dans certains domaines
- 5.11. « *Les achats de biens et services par l'État doivent être soumis à une concurrence ouverte et transparente... [...] ... les fournisseurs [nationaux] pourraient être tenus de présenter une soumission n'excédant pas un certain pourcentage de ce qu'offrent les soumissionnaires étrangers [...] ou n'obtenir un statut privilégié que pour une période limitée. »*

## 6. Investissement étranger

- 6.1. Priorité aux droits humains, syndicaux et environnementaux
- 6.2. « *[E]ncourager les investissements étrangers qui garantissent la création d'emplois de qualité, une production durable et la stabilité économique... [...] Offrir des mesures incitatives au réinvestissement des profits. »*
- 6.3. Droit d'avoir des « *politiques de développement national rentables »*
- 6.4. Droit de prescription de résultat (% de contenu local, embauche de personnel local, respect des normes de travail nationales)

## 7. Finance internationale

- 7.1. Annulation de « *la dette extérieure contractée par des dictatures militaires répressives... »* et annulation partielle de la dette résiduelle avec taux d'intérêt moins élevé.
- 7.2. Le FMI et la Banque mondiale « *doivent faire l'objet d'une restructuration en profondeur ou être carrément remplacées. »*
- 7.3. Réglementer les capitaux spéculatifs (imposition, durée minimale mais « *stimulants à l'investissement direct et productif. »*
- 7.4. Taxe Tobin de 0.25% qui rapporterait 300 milliards \$US administrée par l'ONU pour le développement économique et social
- 7.5. « *...pour les pays présentant des niveaux différents de développement [...] offrir un financement compensatoire permettant d'atteindre la capacité concurrentielle qu'exige l'intégration et d'accorder une aide financière pour les programmes sociaux. »*

## 8. Droits de propriété intellectuelle

- 8.1. Rejet de la propriété intellectuelle s'appliquant à la vie

- 8.2. « *Enjoindre les titulaires de brevets pharmaceutiques d'accorder obligatoirement des licences aux fabricants de médicaments génériques [...] contre paiements de redevances.* »
- 8.3. Des « *mesures particulières* » pour le transfert des technologies appropriées
- 9. Développement énergétique durable
  - 9.1. Priorité à l'efficacité énergétique et à l'énergie non polluante
  - 9.2. « *Moratoire sur l'exploration de nouveaux gisements de charbon, de gaz naturel et pétrole...* »
  - 9.3. Suppression de l'obligation d'exporter des ressources en période de pénurie
- 10. Agriculture
  - 10.1. Traitement particulier
  - 10.2. Sécurité alimentaire
  - 10.3. Réforme agraire
- 11. Accès au marché et règles d'origine
  - 11.1. « *L'échéancier de réduction des tarifs doit s'accompagner de programmes visant à permettre aux industries nationales de devenir concurrentielles durant la phase de transition.* »
  - 11.2. Traitement non-réciproque et préférentiel en faveur des pays pauvres
  - 11.3. Abaissement des barrières non tarifaires qui sont au détriment des pays pauvres
- 12. Mesures d'exécution et règlement des différends
  - 12.1. « *...des mécanismes efficaces de règlement des différends et de mise en application [sur la base de] procédures justes et démocratiques.* »

On aura compris que cet ensemble de demandes ne requiert pas le rejet du ZLÉA, donc du libre-échange qui en est le cœur, mais vise son humanisation. Si on est prêt à envisager peut-être la suppression du FMI et de la Banque mondiale (7.2), maintenant qu'une bonne partie des élites dirigeantes le font, il n'en est pas de même pour l'OMC et les accords régionaux de libre-échange. Il s'agit d'un projet de *globalisation à visage humain* pour reprendre l'expression du critique Walden Bello.

La plate-forme proposée par la direction du Sommet des peuples non seulement prend pour acquis la loi de la concurrence mais propose d'en améliorer le fonctionnement dans le cadre du marché mondial (ex. points 7.5 et 11.1). Ce serait même là le rôle « *incontournable* » de l'État (5.3). Si cette plate-forme propose davantage de services publics c'est pour améliorer la concurrence nationale notamment en matière d'éducation (5.5), qui pourrait n'être même pas gratuite dès le secondaire (5.6), et d'achats publics (5.11). Si les régimes de pensions doivent être publics ce seront quand même des Fonds qui investiront l'argent des travailleurs et travailleuses au moins en partie dans des compagnies privées pour améliorer leur compétitivité (5.7). Somme toute, la globalisation à visage humain promeut un État dont la mission est l'amélioration de la concurrence du capitalisme national pour mieux affronter le marché mondial.

Pour les pays pauvres (tous les pays des Amériques sauf les ÉU et le Canada), la plate-forme propose de taxer le capital spéculatif — la seule demande chiffrée du document — pour les aider à devenir plus concurrentiels (7.4 et 7.5). Il faudrait donc aussi

subventionner les investissements directs dit productifs (7.3) afin que le développement national soit « *rentable* » (6.3). Le respect de la loi du profit est tel qu'il faudrait payer des redevances aux compagnies pharmaceutiques occidentales pour qu'elles donnent la permission, par exemple, à des compagnies d'Afrique australe de fabriquer à bon marché des médicaments et vaccins anti-SIDA (8.2), alors qu'une hécatombe est en train de ravager ces pays ! On veut, somme toute, un utopique libre-échange égalitaire.

Au lieu de revendiquer l'annulation de la dette de tous les pays du tiers monde comme le fait la plate-forme de la Marche mondiale des femmes, on revendique seulement celle des pays les plus pauvres et/ou minimalement *démocratique*, laissant au FMI la définition de la pauvreté et de la démocratie (7.1).

La plate-forme met de l'avant quelques demandes écologiques pertinentes (2.3, 2.4, 9.1, 9.2, 9.3) mais en même temps elle se tire dans les pieds en admettant une production non durable qu'il ne faudrait que mitiger et cela seulement graduellement (2.2). On est loin de la perspective tout à fait technologiquement réaliste d'arriver aux 3R (réduction, réutilisation, récupération) à 100%. Quant au gaspillage des travailleurs et des travailleuses mis à l'écart par la globalisation — les perdants — on se contente de réclamer une indemnisation (3.2) et non une pleine réintégration sans aucune perte économique et sociale, si toutefois il faut admettre leur mise à pied.

On reste étonné de la timidité des revendications de la plate-forme de la direction du Sommet des peuples par rapport à l'immigration (4.1 à 4.3) et à la propriété intellectuelle (8.1 à 8.3). Mais quand on ne soulève même pas la question du plein emploi, en réclamant la baisse du temps de travail sans diminution du salaire — donc qu'on accepte le chômage endémique — et qu'on rend un culte au veau d'or du profit et de la concurrence, faut-il s'étonner de la pusillanimité de cette plate-forme par rapport à la libre circulation des hommes et des femmes, en commençant par le droit de refuge, et par rapport à la propriété des idées qu'on accepte sauf pour la vie — ouf ! — et sauf pour donner une aide aux pays dépendants pour que leurs entreprises deviennent elles aussi capables de s'approprier les idées !

Si la plate-forme se préoccupe en passant des nations aborigènes, elle ne réclame pas pourtant leur droit à l'autodétermination. Elle n'a presque rien à dire sur la question des femmes. Pourtant, les politiques néolibérales les ont frappé de plein fouet. Mais les rédacteurs de la plate-forme auraient fait leur auto-critique et promettent un chapitre supplémentaire.

On prétend pouvoir encadrer institutionnellement la ZLÉA dans des conventions, déclarations et chartes portant sur les droits humains, sur l'environnement et sur les droits des travailleurs et travailleuses (1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 3.1) mais en même temps les peuples n'auraient le droit que d'être consultés (5.1). On va jusqu'à cautionner le mécanisme de règlements des différends de l'ALÉNA à condition qu'il soit plus transparent (12.1).

Et nous qui croyions vivre dans une démocratie ! On se serait attendu à des recommandations visant à faire de la démocratie formelle une démocratie réelle. À la place, on prône un gouvernement par les juges d'instances internationales, maîtres des conventions et chartes, et non par le renforcement des institutions démocratiques nationales et surtout la mise sur pied d'institutions démocratiques internationales élues au suffrage universel et proportionnel sur la base de l'égalité des genres et des nations.

De toute façon, toutes ces demandes d'humanisation de l'inacceptable libre-échange ne seraient que des positions de départ dans un dialogue à trois pour aboutir à un consensus (5.2, 3.4). L'expérience amère des Sommets à la québécoise laisse entrevoir où aboutira ce consensus. La plate-forme du Sommet des peuples, contiendrait-elle 5, 10 ou 20... idées progressistes qui mériteraient d'être appuyées une à une, elle est globalement, dans sa finalité, un outil de contrôle des travailleurs et des travailleuses pour les empêcher de mettre en échec la mondialisation néolibérale. D'où sa stratégie de partenariat avec le patronat et les gouvernements que viendrait peut-être appuyée quelques manifestations bien contrôlées et sans lendemain.

Marc Bonhomme, 2001